

Les dispositifs de suivi des étudiants

Nous avons décidé de garder deux dispositifs déjà en place pour les trois premiers semestres et avons mis en place un troisième à partir du quatrième semestre.



Le groupe d'analyse de la pratique (GAP) :

Le GAP porte sur les situations pratiques rencontrées par les étudiants et leur mode d'implication dans ces situations. Il vise prioritairement l'ajustement des représentations des étudiants sur le métier avec les réalités professionnelles vécues.

Son animation par un professionnel en exercice favorise l'identification au « métier » pour l'étudiant (fonction de socialisation professionnelle).



Le groupe de suivi (GdS) :

Animé par des formateurs permanents, il a pour fonction prioritaire d'aider l'étudiant, engagé à la fois dans son projet de formation et dans le dispositif pédagogique du CRFMS, à comprendre ce que signifie être en formation professionnelle d'éducateur spécialisé.

Il permet :

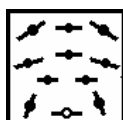
- l'identification des écarts entre les résultats ou les comportements de l'étudiant et les objectifs de la formation,
- l'élucidation de ses représentations du métier et de ses représentations de la formation à ce métier,
- l'explicitation de la démarche globale d'apprentissage de l'étudiant,
- le suivi et l'aide à la recherche de stage pratique ainsi que la validation des choix de stage pratique.



Le groupe d'élaboration professionnelle (GEP) :

Nouveau dispositif co-animé par un formateur permanent et un professionnel, le GEP porte sur le processus de formation dans lequel est engagé l'étudiant ; il vise à lui apporter une aide dans l'appropriation des apports de la formation et dans l'élaboration d'un positionnement professionnel : de l'élaboration des positions éducatives aux positions politiques et à la construction de stratégies professionnelles.

A ces trois dispositifs centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion.



Le conseil de promotion (Conseil de Promo):

Les délégués de promotion siégeant au conseil d'établissement sont élus ici. Deux formateurs permanents participent au conseil de promotion dont le référent du semestre.

Il a pour objet :

- le déroulement de la formation pour la promotion concernée,
- la participation des personnes en formation à des projets spécifiques,
- le fonctionnement du collectif en formation.



Le suivi individuel du contrat de formation (SIC) :

La répartition des responsabilités des formateurs autour des modules et des semestres ne garantit plus un suivi personnalisé du parcours des étudiants par un même formateur. Nous avons institué un nouveau dispositif de suivi individuel du contrat de formation (SIC) pour chaque étudiant.

Le SIC a pour fonction :

- le suivi formel du déroulement du parcours de formation d'un étudiant de son entrée à sa sortie du CRFMS,
- veiller à ce que soient traités les écarts par rapports au prévisionnel et les difficultés rencontrées,
- enclencher les dispositifs d'alerte ou mesures de remédiation en cas de nécessité,
- s'assurer de la négociation et du traitement des ajustements du parcours,
- tenir à jour le livret de formation et rédiger la synthèse de l'évaluation finale,
- traiter les demandes d'individualisation du parcours de formation.